

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 23 mai 2019

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 17/05/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt-trois mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN</i>
Présents : 8	<b>Présents :</b> José SARLIN, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Michel GENEVRIER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Michel PHILIP
Votants: 10	
Pour: 10	<b>Représentés:</b> Hervé BORRELLY par José SARLIN, Jean-Paul BOUFFIER par Michel PHILIP
Contre: 0	
Abstentions: 0	<b>Excusés:</b> Guy ALBRAND <b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Annabelle TAIX

### Objet: Budget Commune : DM2 - DE\_2019\_034

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1300.00	
65737	Autres établissements publics locaux	-1300.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Le jour, mois et an susdits

Le Maire  
José SARLIN

RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/06/2019
004-210402343-20190523-DE_2019_034-DE

